



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 juin 2018

Objet : **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'ANNÉE 2017**

L'an deux mil dix-huit, le 29 juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Anne-Françoise HYVRARD, 1^{ère} adjointe au Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2018

Présents : 18
Absents : 11
Votants : 25

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BELIN DI STEPHANO, CAMPANALE, CHEVROT, GEROMIN, GODEFROY, GRANGEAT, GROS, HYVRARD
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS (pouvoir à M. BRUNELLO), DEPETRIS, FRAGOLA (pouvoir à M. FORT), MORAND (pouvoir à Mme. HYVRARD).
MM. DEPLANCKE (pouvoir à M. GAY), GENDRIN (pouvoir à Mme. GODEFROY), LE PENDEVEN, LORIMIER (pouvoir à Mme. GRANGEAT), MULLER (pouvoir à Mme. BELIN DI STEPHANO), PAGES.

M. Bernard FORT a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la note de synthèse retraçant le détail des acquisitions pour l'année 2017,

Madame la première adjointe indique que le montant des acquisitions s'élève à 16 076 €.

Le détail des acquisitions immobilières en 2017 est le suivant :

- Une parcelle de terrain acquise à titre gratuit dans le cadre du classement de la rue Louis Lumière dans le domaine public communal,
- Deux parcelles de terrain acquises dans le cadre de la réserve foncière de Pré Noir pour un montant de 16 076 € d'indemnités d'expropriation,
- Une parcelle de terrain acquise à titre gratuit dans le cadre du classement du parking de la résidence Les Arcadies dans le domaine public communal.

Le détail des cessions immobilières en 2017 est le suivant :

- Deux parcelles de terrain à bâtir cédées à Espace logistique Grésivaudan dans le cadre d'un projet de construction d'une plateforme logistique et d'un immeuble de bureaux pour un montant de 1 571 760 €.
- Deux parcelles de terrain à bâtir cédées à Grenoble Habitat dans le cadre d'un projet de construction d'un immeuble de bureaux pour un montant de 271 068 €.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2017

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 05 juillet 2018

Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

